



Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1061-22**

**RÈGLEMENT N°1061-22 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE
REMPLAÇANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA
MRC DE MONTCALM.**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le Règlement 1061-22 autorisant la conclusion de l'entente remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière